



Procès-verbal de la séance du 30 septembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq le 30 septembre à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de la Vice-Présidente, **Madame Christine HUGUES**.

Présents : Christine HUGUES – Rose-Marie BREYSSE – Daniel PETIT – Anne-Catherine CHAFINO-BIERRÉN – Patrick REBOUL – Véronique APPOLONIE – Mireille SABATIER – Roselyne NOGUERA – Sandra CORTESI – Chloé VAN ESLANDE

Absents : Eric MARCHAL

Procurations : Philippe LEANDRI à Christine HUGUES – Gabrielle VALVASON-SERODINE à Rose-Marie BREYSSE – Catherine RUIZ à Daniel PETIT – Jean-Jacques CAVELIER à Véronique APPOLONIE.

Date de la convocation : mercredi 24 septembre 2025

Secrétaire de Séance : Rose-Marie BREYSSE

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance du Conseil d'Administration et désignation du secrétaire de séance

Rapporteur : Christine HUGUES

2. Fourniture de colis alimentaires de Noël pour les Séniors - 2025

Rapporteur : Christine HUGUES

Le rapporteur rappelle au Conseil d'Administration qu'une consultation a été lancée en vue de la distribution de colis alimentaires à destination des Séniors gransois à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Consécutivement à l'analyse des offres et au classement établi, il y a lieu, ce jour, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'acte d'engagement afférent à la consultation n° 2025-F-12 CS.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu :

Vu l'analyse des offres :

☞ Décide de retenir :

- L'offre de la société « CHEZ JOHN » pour la prestation suivante :
 - Colis 1 personne montant unitaire 28,94 €
 - Colis Couple montant unitaire 37,96 €

☞ Précise que la durée de l'accord cadre est d'un an reconductible 1 fois tacitement à compter du 30 octobre 2025 soit jusqu'au 29 octobre 2027.

☞ Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif du CCAS.

☞ Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

3. Fourniture de colis de Noël pour les résidents de l'EHPAD Saint Antoine - 2025

Rapporteur : Christine HUGUES

Le rapporteur rappelle au Conseil d'Administration qu'une consultation a été lancée en vue de la distribution de colis de Noël à destination des résidents de l'EHPAD Saint Antoine à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Consécutivement à l'analyse des offres et au classement établi, il y a lieu, ce jour, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'acte d'engagement afférent à la consultation n° 2025-F-11 CS.

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu :

Vu l'analyse des offres :

↳ Décide de retenir :

- L'offre de la société « ESPRIT GOURMET » pour un montant unitaire de 17 €.

↳ Précise que la durée de l'accord cadre est d'un an reconductible 1 fois tacitement à compter du 30 octobre 2025 soit jusqu'au 29 octobre 2027.

↳ Précise que les crédits nécessaires seront prélevés sur le budget primitif du CCAS.

↳ Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

4. Décision Modificative n°1 – Budget 2025

Rapporteur : Christine HUGUES

Le rapporteur informe les membres du Conseil d'Administration qu'il convient de procéder à une régularisation sur les écritures de dotations aux amortissements 2025.

En effet, le montant prévu au BP 2025 concernait les amortissements des biens acquis avant le 01/01/2025. Ce montant a été régularisé par Mandat n° 54 bd 13 et par Titre n° 11 bd 11 le 09 juillet 2025.

Pour les biens acquis depuis le 01/01/2025, le montant total des amortissements est de 146,28 €. Ce montant fera l'objet :

D'un mandat au 6811 Chapitre 042
D'un titre au 281848 Chapitre 040

Une régularisation concernant le bien 22 0001 MAT : 4 FAUTEUILS SCANDINAVE_FOYER SENIOR
Est également à prévoir pour un montant de **55,70 €** et fera l'objet après décision du Conseil d'Administration :

D'un mandat au 6811 Chapitre 042
D'un titre au 281848 Chapitre 040

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité, l'exposé du rapporteur entendu :

↳ Décide de procéder à la décision modificative n°1 pour un montant de 201,98 € sur le budget primitif 2025 imputée de la façon suivante :

DEPENSES				RECETTES		
Article	CHAP.	fonction	MONTANT	Article	CHAP.	MONTANT
6811	O42		146,28	281848	O40	146,28
6811	O42		55,70	281848	O40	55,70
6232	O11	4238	-201,98			
21848	21	O20	201,98			
			201,98			201,98

amortiss sur biens 2025
régul. bien 22 0001 MAT

« Autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire.

5. Aide aux impayés de l'énergie

Rapporteur : Gaëlle LABORDE

Une aide de 150 euros a été accordée à l'unanimité.

Le Président,
Philippe LEANDRI

Secrétaire de séance,
Rose-Marie BREYSSE